



COMMUNE DE RAINVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2023

Le 5 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1^{er} adjoint,
Madame Martine GAMBONE – 2^{ème} adjoint
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,
Messieurs Damien EULRY, Pascal GONY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT,
conseillers

Absent(e)s excusé(e)s : Benjamin GODFROY

Pouvoir(s) : Monsieur Benjamin GODFROY à Monsieur David MARINE

Guirlandes de Noël :

Cette année, les guirlandes de Noël seront à nouveau installées.

7 de ces guirlandes sont défectueuses. Le prix de la réparation s'élevant à environ 3 000 € au total, il a été décidé d'en acquérir de nouvelles au prix de 268 € HT l'unité.

Bureau d'étude :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est obligatoire, en tant que cédant d'un terrain constructible, de réaliser des sondages de sol. Ces derniers seront réalisés par la société TELLESOL sur le terrain où vont être réalisés des "gîtes insolites", pour un montant de 1 740 €.

Travaux rue du Moncel :

Des travaux de curage vont être réalisés début novembre sur le ruisseau, rue du Moncel, ceci afin d'éviter des inondations. Après demande d'autorisation faite à la DDT, celle-ci n'autorise une intervention que sur une longueur 100 ml.

Durant toute la durée du chantier, les services de l'OFB "Office Français de la Biodiversité" seront présent sur le site.

Cloches de l'église, chauffage :

Suite à la visite annuelle de la société CHRETIEN, il s'avère que les battants des cloches sont défectueux, ce qui pourrait entraîner à court terme une fêlure sur une ou plusieurs des 3 cloches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de 4 200 € pour réparation.

Le chauffage sera opérationnel courant novembre.

Vitesse :

Malgré la pose de radars pédagogiques aux entrées du village, il s'avère que les automobilistes, autobus, camions, motos, engins agricoles, etc. roulent très vite lors de la traversée du village.

Un appareil va être placé pendant une semaine pour voir exactement la vitesse réelle pratiquée.

En fonction des résultats, en accord avec le service route du département, seront examinées les solutions suivantes : zone 30, chicanes, feux récompense, etc.

Fête patronale :

Cette année, les autos-tamponnantes étaient absentes de la fête en prétextant qu'ils ne gagnaient pas assez leur vie à Rainville (prix du gasoil, pas assez de clients), ne nous prévenant que quelques jours avant. Des contacts ont été pris avec d'autres artisans forains afin que, l'année prochaine, cette attraction soit à nouveau présente.

Divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique (Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres). Lors d'une promenade, ils doivent être tenus en laisse.

11 novembre :

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie de commémoration de l'armistice qui se déroulera au monument aux morts le 11 novembre à 9 heures 30, avec dépôt de gerbe, cérémonie à laquelle il serait souhaitable que participent les enfants des écoles.

Celle-ci sera suivie d'un pot de l'amitié à la salle communale à 9h45 où seront accueillis les nouveaux habitants de Rainville.